

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 17
Quorum : 9
Nombre de membres présents : 12

Secrétaire de séance : **Mme Valérie DOLIMIER**

Le **Trente et Un Janvier Deux Mille Vingt Deux**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 Janvier 2022 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, Mme Michelle ECLERCY - Adjoints

Mme Valérie DOLIMIER– Conseillère Municipale déléguée

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEIXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 17 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Éric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
M. Guillaume GILLES	Mme Stéphanie VERRIER
Mme Fanny ABRIAT	Mme Michelle ECLERCY
Mme Virginie SILLARD	Mme Françoise MARTIN

Absent : M. Franck HUET

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Monsieur Bernard MAUZÉ demande à l'assemblée de rendre hommage à Monsieur Philippe BARRAULT, Maire de SMARVES récemment décédé. Une minute de silence est observée.

Puis il présente Madame Sonia DE SCHUYTENEER qui vient d'être recrutée au service administratif pour le remplacement de Madame Stéphanie BOUCHER qui a demandé sa mutation à compter du 1^{er} Mars 2022. Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Madame DE SCHUYTENEER.

Madame Valérie DOLIMIER est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

RÉAMÉNAGEMENT DE LA POSTE : APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°3 « CHARPENTE-BOIS-COUVERTURE »

Monsieur le Maire informe que les travaux du réaménagement de l'ancienne poste sont en cours. Il présente une demande d'avenant déposée par les Couvertures LOPEZ titulaire du lot n°3 « Charpente-Bois-Couverture ».

Délibération :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'avenant sur le chantier de réaménagement de l'ancienne Poste et en particulier sur le lot n°3 « Charpente-Bois-Couverture » attribué aux Couvertures LOPEZ.

Cet avenant porte sur des travaux en moins et en plus :

- Travaux de modification de gouttière
Moins **170.43 €**
Plus : **1 050.55 €**
Soit **+ 880.12 €**
- Travaux pour accessoires sur fenêtres de toit
Plus : **4 684.43 €** (Plus-value pour ouverture électrique de stores obscurcissant motorisé sur les skydômes de la salle de réunion)

Le devis global de cet avenant est donc de **5 564.55 € HT**.

Si cet avenant est accepté, le montant de ce lot passerait de :

- ✓ Marché initial : **80 393.36 € HT**
- ✓ Avenant en plus : **5 564.55 € HT**
- ✓ Nouveau montant : **85 957.91 € HT**, soit **103 149.49€ TTC**.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver l'avenant n°1 du lot n°3 « Charpente-Bois-Couverture » d'un montant de **5 564,55 € HT**, portant le montant du lot de **80 393.36 € HT** à **85 957.91 € HT**
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

ATTRIBUTION D'UNE PRESTATION DE CONSEIL EN ASSURANCE

Monsieur MAUZÉ informe le Conseil Municipal que nos contrats d'assurances arrivent à échéance à la fin de l'année 2021. Il rappelle que nous devons lancer un marché public pour ces contrats. Aussi, il est proposé de s'adjoindre une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de lancer les consultations réglementaires. Trois cabinets ont été sollicités.

Délibération :

Monsieur MAUZÉ rappelle que l'année 2022 est la dernière année de contrat des assurances de la Commune (pour les agents, les bâtiments, les véhicules, la responsabilité civile et l'assistance juridique).

Cette année va donc permettre de lancer les consultations réglementaires. Comme les années passées, la collectivité souhaite s'adjoindre la collaboration d'un cabinet spécialisé dans ces appels d'offres particuliers.

Suite à une consultation, les propositions pour cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont les suivantes :

- ✓ PROTECTAS : 3 000 € TTC
- ✓ RISKOMNIUM : 3 000 € TTC.
- ✓ AUDIT ASSURANCES : 3 540 € TTC

Il est proposé de retenir la société RISKOMNIUM de SAINT HERBLAIN pour 3 000 € TTC.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le choix de la société RISKOMNIUM de SAINT-HERBLAIN (44800), comme Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le marché des assurances communales pour un montant de 3 000 € TTC.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

URBANISME

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC SRD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que SRD va réaliser plusieurs chantiers d'enfouissement de lignes électriques et donc l'installation d'armoire de coupure sur le territoire communal. Monsieur le Maire informe que cette occupation est à titre gracieux.

Délibération :

Monsieur MAUZÉ informe le Conseil Municipal que SOREGIES RÉSEAUX de DISTRIBUTION (SRD) va réaliser plusieurs chantiers d'enfouissement de lignes électriques sur le territoire communal, et à ce titre ils ont besoin d'installer des armoires de coupure à différents endroits.

SRD sollicite la collectivité pour utiliser le domaine public afin d'y implanter ces armoires.

Cette mise à disposition passe par la signature d'une convention amiable d'occupation du domaine public. Les emprises sont de 9 m² sauf au Lac (25 m²).

Les armoires sont prévues :

- ✓ Rue Paul Béliard,
- ✓ Au Moulin de la Reynière,
- ✓ Aux Rapiettes,
- ✓ À Toucheroux,
- ✓ À Virolet,
- ✓ Au Lac.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le principe d'installation de ces armoires de coupure par SOREGIES RÉSEAUX de DISTRIBUTION (SRD) sur le domaine communal,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Monsieur MAUZÉ rappelle que la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS et la Commune de LIGUGÉ accordent une dotation d'équipement aux associations sportives. Cette remise a eu lieu le 21 Janvier 2022. Cependant, l'association « les Passe partout » n'a pas obtenu l'intégralité de cette dotation et il est proposé de verser une subvention complémentaire exceptionnelle pour compenser ce manque.

Délibération :

Monsieur MAUZÉ informe les Conseillers Municipaux que l'association « LES PASSE PARTOUT » n'a pas obtenu l'intégralité de la dotation sportive qui lui a été accordée, et il a été acté d'octroyer une subvention complémentaire exceptionnelle de 200 € pour compenser ce manque.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'attribuer à l'association « LES PASSE PARTOUT », une subvention complémentaire exceptionnelle de 200 €
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNATION D'UN RÉFÈRENT « LAÏCITÉ » ÉLU

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 24 août 2021 impose aux collectivités de nommer un référent laïcité qui aura pour mission d'informer, d'accompagner les agents publics et de médiateur. Il sera également responsable de l'organisation de la journée de la laïcité tous les 9 décembre.

Après appel à candidature, Madame Stéphanie VERRIER est désignée référente élue « Laïcité ».

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle la loi du 24 Août 2021, « confortant le respect des principes de la République » qui entre autres sujets, demande la création d'un référent laïcité dans la collectivité « en charge d'une mission d'information, d'accompagnement des agents publics et de médiation...et sera également responsable de l'organisation de la journée de la laïcité tous les 9 décembre ».

Il est proposé de nommer Madame Stéphanie VERRIER, qui en tant qu'Adjoint en charge de l'enfance et de la vie scolaire, est en contact avec le plus grand nombre d'agents de la collectivité.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ De nommer Madame Stéphanie VERRIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la vie scolaire, référente laïcité pour la Commune de LIGUGÉ.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

PERSONNEL

PROJET D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Monsieur MAUZÉ informe les Conseillers Municipaux de l'impact de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la fonction publique (loi n°2019-828), et en particulier du respect strict de la durée légale du temps de travail des fonctionnaires, qui est de 1 607 heures par an pour un temps complet.

La commune de LIGUGÉ respecte cette obligation, mais la réglementation nous impose de présenter un rapport, qui devra être validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, et qui fera l'objet d'une nouvelle présentation devant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le rapport sur la durée du temps de travail des agents de la collectivité.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÈRENT « LAÏCITÉ » AGENT

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 24 août 2021 impose aux collectivités de nommer un référent laïcité. Madame Stéphanie VERRIER vient d'être nommée en tant que référente élue. Il est donc proposé de nommer un référent agent pour l'aider dans ses missions.

Du côté des agents, il est proposé de nommer Madame Valérie PLISSON, qui en tant que responsable des relations humaines, a une vision transversale des services et donc des agents de la collectivité.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle la loi du 24 Août 2021, « confortant le respect des principes de la République » qui entre autres sujets, demande la création d'un référent laïcité dans la collectivité « en charge d'une mission d'information, d'accompagnement des agents publics et de médiation...et sera également responsable de l'organisation de la journée de la laïcité tous les 9 décembre ».

Outre la désignation d'un référent « Élu », la collectivité souhaite conforter cette initiative en nommant également, un référent « Agent ».

Il est proposé de nommer Madame Valérie PLISSON, qui en tant que responsable des relations humaines, a une vision transversale des services et donc des agents de la collectivité.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ De nommer, Madame Valérie PLISSON, Responsable des relations humaines, référente laïcité pour la commune de Ligugé.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

AUTORISATION DE VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL APPARTENANT A HABITAT DE LA VIENNE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur le projet de vente d'un logement social situé au 48 Promenade des Épinettes, appartenant à Habitat de la Vienne, en ne donnant pas son accord. Il est proposé de reconsidérer l'avis communal, compte tenu des projets de construction de logements sociaux par Habitat de la Vienne sur le territoire communal.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur le projet de vente d'un logement social situé au 48 Promenade des Épinettes, appartenant à HABITAT DE LA VIENNE, en ne donnant pas son accord.

Après discussion avec la Direction d'HABITAT DE LA VIENNE, il est proposé de reconsidérer l'avis communal, compte tenu de la construction de 15 logements sociaux par ce bailleur sur le territoire communal.

Il est donc proposé d'accepter la demande de vente du pavillon, situé au 48 Promenade des Épinettes, appartenant à HABITAT DE LA VIENNE.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'autoriser la vente d'un logement social, situé au 48 Promenade des Épinettes, et appartenant à HABITAT DE LA VIENNE,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

MOTION DEMANDANT L'ACCÉLÉRATION DE L'AMÉNAGEMENT DE L'AXE BRESSUIRE-POITIERS-LIMOGES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de relayer la motion présentée par l'association « Voie rapide 147-149 » qui souhaite l'accélération de l'aménagement de l'Axe BRESSUIRE-POITIERS-LIMOGES.

Les élus soutiennent la motion présentée par l'Association « voie rapide 147-149 ». (Ceci n'est pas une délibération).

Monsieur DARDILLAC demande qui est responsable de cette association. Monsieur MAUZÉ informe qu'il s'agit de Monsieur MORISSEAU Maire de BIARD.

Madame BETOULLE demande dans quelle mesure cette motion peut servir. Monsieur MAUZÉ précise qu'il s'agit juste d'une motion de soutien pour qu'un aménagement soit réalisé sur ce tronçon.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Madame Valérie DOLIMIER : Environnement : La plantation prévue sur la parcelle en bord du Clain au Domaine de Givray sera réalisée entre le 2 et le 4 Mars 2022. L'Office National des Forêts plantera 4 essences différentes : des tulipiers de Virginie, des platanes, des noyers noirs et des cyprès chauves.

Des saules seront plantés au plus près du Clain afin d'attirer les castors sur eux pour éviter qu'ils ne s'attaquent aux autres arbres. Elle informe que les sangliers n'ont pas touchés à la préparation du terrain. Ils sembleraient qu'ils soient cependant attirés par le terreau présent au pied des jeunes arbres. Le premier marquage de l'îlot de sénescence vient d'être réalisé (point jaune) sur la parcelle 8 au-dessus de la Faravelle. Les peupliers seront coupés après le 15 Août 2022 sur l'île de Moulin. Les autres arbres marqués (chênes rouges et pins laricio) seront mis en vente par l'ONF. Des grands chênes seront vendus pour du bois d'œuvre.

Tourisme : Elle informe qu'une réflexion a été menée sur le « mieux faire connaître le patrimoine aux touristes ». 14 sites viennent d'être répertoriés. Elle présente le projet de panneaux qui seront positionnés sur chaque bâtiment. Un dépliant sera mis à disposition des touristes au Bureau du Tourisme et à la Mairie afin de les diriger sur un parcours d'environ 4 kilomètres.

Madame Stéphanie VERRIER signale quelques cas de COVID dans les deux écoles.

Elle informe qu'elle a rencontré avec Monsieur MAUZÉ, Madame PAQUET, l'Inspectrice de circonscription de l'Éducation Nationale. Elle informe que l'école élémentaire va perdre 16 élèves par rapport aux effectifs de cette année pour la rentrée 2022. L'effectif passant de 184 élèves à 168 en Septembre 2022. De fait il semblerait qu'une fermeture de classe soit envisagée à l'école élémentaire pour la rentrée 2022. Les effectifs sur les deux écoles restent fragiles.

Des détecteurs de CO2 sont installés dans toutes les classes des deux écoles. Des lampes qui désinfectent l'air grâce à des UVC seront installées dans les deux réfectoires afin de purifier l'air.

Madame Michelle ECLERCY informe que le CCAS a distribué 458 bons pour les fêtes de fin d'année aux Ligugéens âgés de plus de 70 ans (611 personnes étaient concernées).

Elle informe que 3 613,50 Euros ont été collectés pour le Téléthon.

Cette année, il est proposé de remettre trois médailles de la famille française à trois mamans Ligugéennes. Cette remise officielle aura lieu le jour de la Fête des Mères le 29 Mai 2022.

Elle souligne qu'elle a de plus en plus de demandes pour l'épicerie sociale. La distribution pourrait avoir lieu sur deux jours.

Monsieur Michel GOURJAULT informe que les travaux de création de la voie douce de l'abribus de la Brassaise pour rejoindre celle des Alleuds vont intervenir dans les prochaines semaines. Les travaux de l'ancienne Poste avancent très bien il n'y a pas de retard constaté.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe qu'il vient de signer les deux actes d'achat des deux derniers garages de la Rue Clément Péruchon. Ils devraient être démolis avant le Printemps. Un aménagement précaire sera mis en place cette année. Il informe également que Monsieur DU POUGET vient de donner son accord pour la réalisation d'une voie douce entre la Grand'Rue et le Granit. Cette voie sera créée en même temps que les travaux entrepris par GRDF pour le gazoduc. La toiture de la Médiathèque est réparée. Les travaux de rénovation de la salle des mariages à la Mairie sont en cours.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CONVENTION ENTRE GPCu ET LA COMMUNE DE LIGUGÉ POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE BÂTIMENTS PAR LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de territoire de Grand Poitiers et notamment son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) fait de la transition énergétique du territoire une priorité. Il est donc proposé de signer une convention pour adhérer à ce Conseil en Énergie Partagé de GRAND POITIERS.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de territoire de Grand Poitiers et notamment son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) fait de la transition énergétique du territoire, une priorité.

Les objectifs visés à l'horizon 2030 sont :

- ✓ une réduction de 25 % les consommations d'énergie,
- ✓ porter à 38 % la part d'énergies renouvelables dans ces consommations.

Pour accompagner les communes de GRAND POITIERS dans cet objectif, la Communauté urbaine a décidé de déployer un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Pour confirmer cette mise à disposition, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion au Conseil en Énergie Partagé.

Les missions du CEP se décomposent en plusieurs étapes :

- Mettre en place une comptabilité énergétique permettant de suivre les consommations et la pérennisation des économies...
- Élaborer et hiérarchiser des préconisations d'améliorations...
- Accompagner les projets communaux sur le long terme...
- Informer, sensibiliser et former les élus et les services communaux...

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le principe de cette convention et de cette aide mutualisée dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE « EAU ET ASSAINISSEMENT » DE GPCu ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner la feuille de route communautaire de la compétence « eau et assainissement » ainsi que le rapport d'activités 2020 de cette même compétence. Il donne lecture des principaux chiffres clés :

- 5 828 705 m³ d'eau prélevés,
- 8 432 677 m³ d'eau traités sur les trois stations d'épuration principales,
- 88 % de rendement prévisionnel,
- 6,5 km de canalisations d'eau potable renouvelées et 7,5 km créées,
- 110 fuites réparées,
- 2 492 compteurs renouvelés et posés.

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents dossiers présentés lors de la Conférence des Maires et en particulier de l'état des bâtiments dont elle a la charge (500 000 m² de bâtiments). Les nouvelles lois imposent aux collectivités de réaliser des travaux dans leurs bâtiments. 16 % des bâtiments sont audités pour une estimation de 13 millions d'euros de travaux. Des réflexions seront menées sur l'occupation, ou sous-occupation, de certains édifices.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- ✓ Devis de 1 729 € TTC auprès de GRAND POITIERS pour les branchements d'eau à l'ancienne Poste,
- ✓ Devis de 2 829 € TTC auprès de la Société LOD PROTEC pour des deux lampadaires de désinfection de l'air qui seront installés dans les deux réfectoires des écoles,
- ✓ Devis de 432 € TTC auprès de la Société CRÉATION GRAPHIQUE pour la création d'un gabarit pour le bulletin municipal,
- ✓ Devis de 3 589 € TTC auprès de la Société PLANTAGENET pour la création des massifs sur la Place Pannonhalma.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que l'INSEE vient de publier les chiffres du recensement de la population. Actuellement la population est de 3 433 habitants.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de l'Association BIEN A LIGUGÉ concernant l'entretien des haies et notamment les arbres coupés lors de la création de la voie douce des Alleuds. Monsieur le Maire rappelle que cette voie n'est pas large du fait du refus des propriétaires de laisser plus d'emprise

et souligne qu'en termes d'insécurité il est préférable de ne pas cacher la visibilité des utilisateurs. En ce qui concerne l'entretien de la haie du chemin romain il informe qu'il était nécessaire de supprimer les arbres morts.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture de lettres de remerciements reçues :

- Du Club Cyclos de SAINT BENOIT pour la mise à disposition d'un barnum le 16 Janvier 2022,
- De Monsieur VINATIER, Directeur Général des Services de la Mairie de SMARVES pour le matériel et le personnel communal mis à disposition lors des obsèques de Monsieur BARRAULT,
- De l'AFTIL pour la mise à disposition de la Salle de Givray le 8 Janvier 2022,
- De Monsieur et Madame SARDET pour les bons des fêtes (Ils en font don au CCAS) et pour le nettoyage des rues par les agents communaux,
- D'un petit groupe de Ligugéens pour le travail accompli par l'équipe municipale,
- De Monsieur GASSE pour la mise à disposition de la Salle Jean Monnet lors des obsèques de son épouse,
- De Monsieur et Madame EVAIN pour la réalisation de la voie douce des Alleuds,
- De Madame LEVIGNERON suite au décès de son époux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.